



WORLD TRADE ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DEL COMERCIO

Ligne directe: (+41 22) 739 6136
Fax direct: (+41 22) 739 6635
Email: sari.laaksonen@wto.org

M. Leonard Ntibatirigwa
Conseiller
Ministère du Commerce et de l'Industrie
Bujumbura, Burundi

Fax: (257) 22-22-55-95
leonntib@yahoo.fr
commerceindustriartisanat@yahoo.fr

Référence Div: IF\Nextsteps 2008\LaunchEIF\Ltrs to Ctries w_DTIS\SL\Burundi_Preparations for EIF_f_sl.doc
Référence Reg:

Genève, le 30 avril 2008

Monsieur,

Comme vous avez pu le voir, un gestionnaire a été sélectionné pour le Fonds d'affectation spéciale du Cadre intégré renforcé. La présente lettre a pour objet de vous communiquer, ainsi qu'à vos collègues du gouvernement et de la communauté des donateurs, une feuille de route concernant la manière de vous préparer dès maintenant à tirer tout le profit possible du Cadre intégré renforcé.

Nous résumons ci-après les principales modifications apportées au Cadre intégré renforcé par rapport au Cadre intégré et indiquons les mesures préparatoires que le Burundi pourrait prendre, à notre avis, pour tirer un profit maximal du Cadre intégré renforcé. Veuillez noter qu'un document appelé communément "Recueil" donne davantage de précisions que ce bref résumé sur les dispositions relatives au Cadre intégré renforcé. Les versions anglaise et française du Recueil peuvent être consultées aux adresses suivantes:

http://www.integratedframework.org/files/Compendium_182_08_ENG.pdf et
http://www.integratedframework.org/files/fr/Compendium_182_08_FR.pdf.

Nous avons commencé à élaborer un ensemble concis de lignes directrices qui donnera aux bénéficiaires des indications détaillées sur les procédures – simplifiées – relatives au Cadre intégré renforcé. Le Recueil et ces lignes directrices, accompagnés d'explications pratiques, peuvent être fournis à l'occasion d'un atelier de familiarisation avec le Cadre intégré renforcé, spécialement adapté aux besoins du Burundi, et seraient utiles aux parties prenantes du Cadre intégré au niveau local. Au sein de l'Unité de l'OMC chargée de la mise en œuvre du programme du Cadre intégré, nous pouvons faciliter l'organisation d'un tel atelier à votre demande en vous aidant à déterminer un financement et des partenaires et en élaborant un programme pour cette activité.

Le renforcement du Cadre intégré vise à:

- 1) fournir des ressources accrues, additionnelles et prévisibles aux pays bénéficiaires;
- 2) renforcer les capacités nationales pour gérer, mettre en œuvre et suivre le processus du Cadre intégré; et
- 3) améliorer la structure de gouvernance du Cadre intégré au niveau mondial.

Les ressources accrues provenant du Fonds d'affectation spéciale pour le Cadre intégré renforcé seront accordées aux pays bénéficiaires au titre des catégories 1 et 2. À la Conférence de haut niveau d'annonces de contributions tenue à Stockholm (Suède) en septembre 2007, les donateurs ont alloué des fonds au Cadre intégré renforcé pour une période de cinq ans, ce qui permettra aux pays d'élaborer un programme du Cadre intégré renforcé pour toute la période au lieu

de travailler à des projets particuliers. Comme vous le savez déjà probablement, les fonds de la catégorie 1 peuvent être utilisés pour:

- a) renforcer les capacités des unités nationales de mise en œuvre (en général de petites unités travaillant sous la supervision du point de coordination) et leur fournir un soutien opérationnel;
- b) financer des mises à jour de l'étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC); et
- c) soutenir les activités visant à faciliter et à appuyer l'intégration du commerce.

Les fonds de la catégorie 2 peuvent servir à financer certaines actions prioritaires identifiées dans l'EDIC/la matrice actualisée des actions de l'EDIC.

La disposition visant à financer, au moyen de la catégorie 1, les dispositions de mise en œuvre nationales traduit un renforcement des capacités nationales pour gérer, mettre en œuvre et suivre le processus du Cadre intégré. On attend des pays, en particulier, qu'ils établissent des unités nationales de mise en œuvre pour aider le point de coordination à coordonner les travaux des différents organismes gouvernementaux et du secteur privé dans les domaines du commerce et du Cadre intégré, à aider à assurer la coordination entre les donateurs et à élaborer et mettre en œuvre les projets ainsi qu'à suivre l'évolution générale du processus du Cadre intégré dans le pays. Le plafond de l'aide financière en faveur des dispositions/unités de mise en œuvre nationales est fixé à 300 000 dollars EU par an pour la période de programmation quinquennale du Cadre intégré renforcé, soit 1,5 million de dollars EU au total.

La structure de gouvernance mondiale du Cadre intégré améliorée prévoit un secrétariat du Cadre intégré renforcé, dirigé par un directeur exécutif et doté d'un personnel qui collaborera étroitement avec les pays bénéficiaires au processus du Cadre intégré. L'Unité de mise en œuvre du programme, au nom de laquelle je vous écris aujourd'hui, est l'embryon du futur secrétariat.

Au moment où le Cadre intégré renforcé deviendra opérationnel, des fonds des catégories 1 et 2 seront octroyés, et nous vous recommandons de commencer à élaborer un programme quinquennal indicatif pour le Burundi comportant au moins les éléments suivants¹:

- Dispositions de mise en œuvre nationales, y compris l'établissement d'une unité nationale de mise en œuvre.
- Mises à jour de l'EDIC: deux fois 100 000 dollars EU seront accordés au titre de la catégorie 1 au cours des cinq premières années (dans l'hypothèse où les mises à jour sont effectuées deux fois pendant la période quinquennale). Il est recommandé que vous commenciez à réfléchir au moment où ces mises à jour pourront être les plus utiles (il conviendrait peut-être d'établir un lien dans le temps avec le cycle du CSLP) et aux domaines qu'il est nécessaire de mettre à jour ou d'ajouter dans l'EDIC.
- Intégration du commerce – comment doit-elle évoluer au cours des cinq prochaines années? C'est là un aspect particulièrement important car l'intégration du commerce est l'une des conditions indispensables à remplir par le Burundi pour bénéficier de l'initiative plus générale Aide pour le commerce.
- Identification des éléments de la matrice des actions initiale de l'EDIC qui pourraient rester à mettre en œuvre (il pourrait être utile d'élaborer une matrice concernant l'assistance liée au commerce existante et de la comparer avec la matrice des actions afin de déterminer quelles actions restent à mettre en œuvre).
- La catégorie 2 du Fonds d'affectation spéciale pour le Cadre intégré renforcé permet de financer certaines actions mentionnées dans la liste des actions prioritaires à financer mais le montant disponible dans cette catégorie peut être très inférieur aux sommes requises. Les besoins excédant le montant disponible dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale devraient être communiqués à la communauté des

¹ Cette liste n'est pas exhaustive et ne constitue qu'une suggestion – veuillez introduire, en consultant par exemple le Comité directeur national, d'autres éléments concernant la formulation des politiques nationales ou d'autres priorités nationales définies dans la matrice des actions de l'EDIC.

donateurs pour qu'elle les finance, comme elle a promis de le faire lors de l'Examen global de l'Aide pour le commerce qui a eu lieu à Genève en novembre 2007. Pour ce financement, le facilitateur des donateurs apportera une aide précieuse à votre gouvernement.

- Le facilitateur des donateurs joue un rôle clé dans la mise en œuvre au niveau national du Cadre intégré/Cadre intégré renforcé et il est, à notre avis, prioritaire que le Burundi confirme que le facilitateur des donateurs actuel tient à continuer de soutenir le processus du Cadre intégré dans sa phase renforcée.

Veillez noter que vous pouvez me soumettre votre programme quinquennal à tout moment pour que je vous fasse part de mes observations, et l'Unité chargée de la mise en œuvre du programme (ou, dans les mois à venir, le Secrétariat exécutif du Cadre intégré renforcé) sera prête à recevoir vos propositions de projet pour les traiter à partir de la mi-juin; ces propositions peuvent être envoyées pour permettre la formulation d'observations avant cette date.

Veillez noter que l'élaboration d'un plan de mise en œuvre quinquennal solide du Cadre intégré renforcé n'est nullement une condition indispensable à remplir pour que le Burundi passe au Cadre intégré renforcé. Tous les pays bénéficiaires du Cadre intégré seront automatiquement des bénéficiaires du Cadre intégré renforcé quand ce dernier sera opérationnel. Cependant, le recours à une approche pragmatique constituera pour le Burundi un moyen permettant, entre autre choses:

- de plaider en faveur d'un financement par le Fonds d'affectation spéciale pour le Cadre intégré renforcé (veillez noter à cet égard qu'aucun plafond n'a été fixé pour l'allocation des ressources de la catégorie 2 par pays);
- de plaider pour un financement de l'Aide pour le commerce par ses partenaires de développement et les donateurs; et
- de suivre les progrès que le Burundi a accomplis dans l'intégration du commerce et la mise en œuvre de l'assistance liée au commerce.

À l'heure actuelle, le Burundi pourrait non seulement élaborer un plan de mise en œuvre du Cadre intégré (ou plan de travail) quinquennal indicatif, mais aussi commencer à formuler des propositions de projet à financer par les fonds des catégories 1 et 2 afin de pouvoir commencer à bénéficier des nouvelles ressources dès qu'elles seront allouées.

Permettez-moi de conclure en précisant que le début des opérations du Fonds d'affectation spéciale du CIR avec UNOPS en tant que gestionnaire, n'empêchera nullement le progrès dans l'exécution des projets approuvés que vous seriez éventuellement en train de mettre en œuvre avec des fonds de la Fenêtre 2 du Fonds d'affectation spéciale du CI, qui est géré par le PNUD.

Comme par le passé, nous vous tiendrons informé, dans nos bulletins, de tout fait nouveau concernant le Cadre intégré. Vous pouvez aussi consulter le site Web (www.integratedframework.org) pour obtenir des informations plus détaillées. De plus, l'Unité de mise en œuvre du programme est, bien entendu, toujours prête à vous aider à partir de Genève ou en vous rendant visite, à votre demande.

N'hésitez donc pas à vous adresser à l'Unité de mise en œuvre du programme si vous avez d'autres questions à poser.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, les assurances de ma considération distinguée.



Sari Laaksonen
Coordonnatrice adjointe
Unité de mise en œuvre du programme
Division du développement